

**RÈGLEMENT PARTICULIER DU  
CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL « SENIORS »  
5x5  
Niveau Pré-Région  
2024/2025**

Adopté par le Comité Directeur du 16 juin 2025

**Les modifications 2025/2026 sont en rouge**

**Table des matières**

<b>CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL NIVEAU PRÉ-REGIONAL (PRM / PRF).....</b>	<b>2</b>
<b>ART 1 - Engagements .....</b>	<b>2</b>
<b>ART 2 - Règles de participation - Licences .....</b>	<b>2</b>
<b>ART 3 - Surclassements .....</b>	<b>2</b>
<b>ART 4 - Nombre de rencontres sur 3 JOURS .....</b>	<b>2</b>
<b>ART 5 - COMPOSITION DU NIVEAU PRÉ-RÉGIONAL ET DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT .....</b>	<b>2</b>
<b>ART 6 - NOMBRE D'ÉQUIPES PAR CLUB AU NIVEAU PRÉ-RÉGIONAL .....</b>	<b>2</b>
<b>ART 7 - Règles de « BRÛLAGE ».....</b>	<b>3</b>
<b>ART 8 - Participation des équipes en Entente.....</b>	<b>3</b>
<b>ART 9 - Montées et descentes .....</b>	<b>3</b>
<b>ART 10 - Attribution des points.....</b>	<b>3</b>
<b>ART 11 - Classement en vue des montées et descentes .....</b>	<b>3</b>
<b>ART 12 - HORAIRES OFFICIELS.....</b>	<b>3</b>
<b>ART 13 - Programme et hiérarchie des rencontres.....</b>	<b>3</b>
<b>ART 14 - REPORT DE RENCONTRE - Dérogation d'horaires .....</b>	<b>3</b>
<b>ART 15 - Saisie des résultats sur internet .....</b>	<b>3</b>
<b>ART 16 - Points de Pénalité pour fautes techniques de type g1 et disqualifiantes .....</b>	<b>3</b>
<b>ART 17 - Taille des ballons - hauteur des paniers - temps de jeu .....</b>	<b>4</b>
<b>Art 18 - temps-morts .....</b>	<b>4</b>
<b>art 19 - rétrogradation du championnat régional .....</b>	<b>4</b>
<b>art 20 - procédures d'urgence .....</b>	<b>4</b>

## PRÉAMBULE :

Le présent règlement vient en complément des dispositions applicables à tous les championnats et exposées dans les Règlements Sportifs Généraux 5x5 départementaux.

### CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL NIVEAU PRÉ-REGIONAL (PRM / PRF)

#### **ART 1 – ENGAGEMENTS**

Les groupements sportifs et/ou les C.T.C. ont jusqu'au 30 juin 2025 pour **enregistrer sur Comclub85**, le réengagement de leur(s) équipe(s) (**masculine et/ou féminine**) au niveau pré-région.

**Le coach principal de chaque équipe aura l'obligation de participer à l'un ou l'autre des clinics qui seront organisés au cours du second semestre 2025, par le Pôle Formations. Toute absence fera l'objet d'une sanction financière prévue par les dispositions financières du Comité de Basket de Vendée**

**Les Inter-équipes (IE), devront être engagées au nom du club porteur précédé des lettres « IE).**

#### **ART 2 – RÈGLES DE PARTICIPATION - LICENCES**

Les licences autorisées en catégorie seniors sont :

Type licence	Compétition départementale
Licence 0C	10
Licence 1C	3
Licence 2C	
Licence 0CT	
Licence AST	
JE - OE - RH	
Licence ASTCTC	10

**IMPORTANT** : le total des licences 1C, 2C, 0CT ou 0CAST, 1CAST, 2CAST ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de 3.

#### **ART 3 – SURCLASSEMENTS**

Pour la participation des joueurs surclassés en championnats « SENIORS », se référer au tableau des surclassements des règlements sportif généraux 5x5 (Art 52).

#### **ART 4 – NOMBRE DE RENCONTRES SUR 3 JOURS**

- Un joueur des catégories SENIORS, U21 et U18 peut participer à deux rencontres au maximum sur 3 jours de suite.
- Si un joueur ne respecte pas les principes du nombre de rencontres sur 3 jours de suite, sa dernière rencontre jouée sera perdue par pénalité.

#### **ART 5 – COMPOSITION DU NIVEAU PRÉ-RÉGIONAL ET DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT**

Le niveau pré-régional sera composé de 1 poule de 12 équipes. Si le nombre d'équipes engagées à ce niveau est inférieur à 12, la poule comportera un ou des exempts. **Toutefois, La commission départementale des compétitions 5x5 pourra éventuellement compléter la poule en proposant soit une montée supplémentaire de D2, soit en repêchant une équipe descendue en D2 à l'inter-saison.**

Le championnat pré-régional se déroulera en 1 phase.

#### **ART 6 – NOMBRE D'ÉQUIPES PAR CLUB AU NIVEAU PRÉ-RÉGIONAL**

Un groupement sportif évoluant en pré-région ne peut avoir qu'une seule équipe à ce niveau (en propre ou en inter équipe)  
Cf. article 48 des Règlements Sportifs Généraux 5x5.

## **ART 7 – RÈGLES DE « BRÛLAGE »**

Cf. article 53 des règlements sportifs généraux 5x5, **si le groupement sportif a engagé une ou plusieurs équipes à des niveaux nationaux et/ou pré-nationaux, chaque équipe du niveau précité** devra établir **une liste de sept brûlé(e)s (7) à saisir sur Comklub85 pour le 1<sup>er</sup> septembre 2025**

Si le groupement sportif a engagé une ou plusieurs équipes à des niveaux régionaux (R2 et R3), chaque équipe de niveau immédiatement supérieur à **la pré-région**, devra établir une liste de cinq brûlé(e)s (5), à **saisir sur Comklub85 pour le 1<sup>er</sup> septembre 2025**

## **ART 8 – PARTICIPATION DES ÉQUIPES EN ENTENTE**

Les équipes d'entente hors CTC

Le niveau Pré-Région étant qualificatif pour le championnat régional, aucune entente hors C.T.C. ne peut participer au niveau Pré-Région, en application de l'article 45-2 alinéa 2, des règlements sportifs généraux 5x5.

Les équipes d'entente en C.T.C.

Cf. article 5 de l'annexe 2 des règlements sportifs généraux 5x5

## **ART 9 – MONTÉES ET DESCENTES**

**1. Le nombre de montées et de descentes automatiques est fixé comme l'indique le tableau ci-après, mais il peut être modifié en fonction du nombre d'équipes engagées et des contraintes liées aux descentes des niveaux supérieurs et des pénalités dues aux différents statuts et règlements.**

<b>MONTÉES ET DESCENTES À L'ISSUE DES CHAMPIONNATS</b>				
	<b>MONTÉES</b>		<b>DESCENTES</b>	
	<b>PAR POULE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>PAR POULE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>PRM</b> (1 poule de 12)	Les 2 premiers de la poule accèdent à la RM3	2	Les 3 derniers de la poule descendent en DM2	3
<b>PRF</b> (1 poule de 12)	Le premier de la poule accède à la RF3	1	Les 3 derniers de la poule descendent en DF2	3

**2. Le nombre de montées ou descentes, en fin de saison, pourra varier en fonction des résultats des équipes vendéennes opérant en région et d'éventuels exempts.**

## **ART 10 – ATTRIBUTION DES POINTS**

En PRF et PRM, un ou des points de bonifications sont susceptibles d'être accordés par la Ligue régionale des pays de la Loire. Il convient de s'y référer pour en connaître les modalités.

## **ART 11 – CLASSEMENT EN VUE DES MONTÉES ET DESCENTES**

Cf. articles 67 et suivants des règlements sportifs généraux 5x5

## **ART 12 – HORAIRES OFFICIELS**

Cf. article 15 des Règlements Sportifs Généraux 5x5.

## **ART 13 – PROGRAMME ET HIÉRARCHIE DES RENCONTRES**

Cf. articles 16 et 17 des règlements Sportifs Généraux 5x5

## **ART 14 – REPORT DE RENCONTRE - DÉROGATION D'HORAIRES**

Cf. articles 20, 21 et 22 des règlements Sportifs Généraux 5x5

## **ART 15 – SAISIE DES RÉSULTATS SUR INTERNET**

**La rencontre devra être validée et envoyée sur les serveurs de la FFBB, dans les 24 heures qui suivent l'horaire officiel de la rencontre (article 43-1) des Règlements sportifs Généraux 5x5. Par précaution, il sera prudent de vérifier que la feuille de marque et le résultat de la rencontre sont bien enregistrés.**

## **ART 16 – POINTS DE PÉNALITÉ POUR FAUTES TECHNIQUES DE TYPE G1 ET DISQUALIFIANTES**

Le décompte des fautes techniques de type G1 et disqualifiantes s'effectue sur la saison complète, en championnat, comme en Coupes et Challenges.

- 1 point de pénalité pour 5 fautes d'équipe.
- 1 point de pénalité supplémentaire à la 7<sup>ème</sup> faute.
- 1 point de pénalité supplémentaire à la 10<sup>ème</sup> faute.
- Mise Hors-Championnat en fin de saison pour toute équipe ayant enregistré 12 fautes.

**REMARQUES :**

- Une faute disqualifiante, **avec ou sans rapport**, sera comptabilisée comme une faute technique de type G1.
- Les fautes techniques de type G1 et disqualifiantes doivent être confirmées au dos de la feuille de marque par les arbitres pour entrer dans le décompte ci-dessus.

**ART 17 – TAILLE DES BALLONS - HAUTEUR DES PANIERS – TEMPS DE JEU**

CATÉGORIE	TAILLE DES BALLONS		TEMPS de JEU		HAUTEUR PANIERS (en mètres)
	Masculins	Féminins	Match	Prolongations	
<b>SENIORS</b>	<b>T7</b>	<b>T6</b>	<b>4 x 10</b>	<b>5'</b>	<b>3.05</b>

**ART 18 – TEMPS-MORTS**

Deux temps-morts en première mi-temps, 3 en seconde mi-temps.

En deuxième mi-temps, une équipe perd un temps-mort, si cette dernière n'a pas déjà bénéficié d'un temps-mort avant que le chronomètre de jeu n'affiche 02'00'.

**ART 19 – RÉTROGRADATION DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL**

Une équipe, engagée en championnat régional, qui demande expressément une descente en championnat départemental ou, qui est rétrogradée par la région, sera réintégrée au niveau où une place est disponible.

**ART 20 – PROCÉDURES D'URGENCE**

L'art 2 du titre III de l'Annexe 1 des Règlements Généraux Sportifs 5x5 prévoit la possibilité de recours à la procédure d'urgence de traitement des réclamations lors de la dernière journée de championnat

**DISPOSITIONS FINALES**

Le Bureau Départemental est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus au présent Règlement.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter, outre le secrétariat du Comité :

- **Monsieur Brice SARRAZIN** **06.17.73.50.03**
- **Madame Laurence GUILLAUD** **06 79 60 36 61**
- **Adresse courriel : [competitions@basket85.fr](mailto:competitions@basket85.fr)**

Le présent règlement a été adopté par le Comité Directeur du 16 juin 2025

**Le Président du Comité Départemental**  
**Jacky ROUSSELOT,**

**Le Secrétaire Général du Comité**  
**Charles DUPERY**